

Nom et prénom de l'élève :

Date :

**Objet : informations aux parents d'enfant contact à risque**

Chers Parents,

Votre enfant de plus de 12 ans a été considéré comme **cas contact à risque**.  
Afin d'interrompre précocement la chaîne de transmission du virus :

Votre enfant doit réaliser **un premier test de dépistage immédiatement à réception de ce courrier** (sauf si votre enfant a fait un COVID datant de moins de 2 mois). Le test à réaliser est soit un test antigénique en pharmacie ou un test PCR en laboratoire ou un autotest réalisé par vos soins. Pour les autotests vous pourrez obtenir un kit de prélèvement auprès de votre pharmacie sur présentation de ce document **imprimé**. Pour les PCR en laboratoire vous trouverez les coordonnées des laboratoires sur le site internet [sante.fr](http://sante.fr).

**Nous attirons votre attention sur le fait qu'un autotest positif doit être confirmé par un test antigénique réalisé en pharmacie ou un test PCR réalisé en laboratoire.** En effet, seul un test antigénique en pharmacie ou un PCR en laboratoire permettent de déclencher les droits à arrêt de travail pour garde d'enfant ou isolement.

Quel que soit le type de test, celui-ci est gratuit et sera remboursé à 100% sur présentation de ce document

- ➔ **Ce courrier vaut justificatif pour la délivrance gratuite de trois autotests en pharmacie **sous condition d'être ramené imprimé à la pharmacie****
- ➔ **Ce courrier vaut pour retrait des masques auprès de votre pharmacien**

**Si votre enfant a fait un COVID datant de moins de 2 mois :**

- => il peut revenir immédiatement en classe avec une attestation sur l'honneur précisant sa situation
- => il ne doit pas faire de test à J0

**Si le 1<sup>er</sup> test (J0) est positif :** (un autotest positif doit être confirmé par un test antigénique ou PCR)

- => - prévenez l'établissement scolaire
- isolez-vous et votre enfant ainsi que tous les membres de votre foyer en attendant le SMS de la plateforme COVID79 de la CPAM

La durée d'isolement pourra varier de 7 à 10 jours en fonction du statut vaccinal de votre enfant et pourra être raccourcie de 2 à 3 jours en l'absence de symptômes depuis plus de 48h et la réalisation d'un test antigénique (pas un autotest) en pharmacie ou un PCR en laboratoire négatif.

**Si le 1<sup>er</sup> test (J0) est négatif et que votre enfant bénéficie d'un schéma vaccinal complet** (2 doses de vaccin et dont la dernière dose date de plus de 7 jours),

=> Votre enfant peut revenir dans son établissement

Mais :

- doit respecter strictement le port du masque et les gestes barrière
- doit s'il présente des signes même légers compatibles avec la COVID se refaire tester immédiatement et consulter un médecin
- doit en l'absence de signes réaliser un autotest 2 jours et 4 jours après réception de ce courrier. Ces autotests vous seront remis gratuitement par votre pharmacien sur présentation de ce courrier.

**Si ces tests sont toujours négatifs** votre enfant poursuivra sa scolarité.

- Si ce 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> test est positif** :
- vous préviendrez l'établissement scolaire
  - vous confirmerez le résultat par la réalisation d'un test antigénique en pharmacie ou d'un test PCR en laboratoire
  - vous vous isolerez ainsi que votre enfant et tous les membres de votre foyer en attendant le SMS de la plateforme COVID79 de la CPAM

**Si ce 1<sup>er</sup> test est négatif et que votre enfant ne bénéficie pas d'un schéma vaccinal complet** (2 doses de vaccin et dont la dernière dose date de plus de 7 jours),

=> Votre enfant :

- doit **rester strictement isolé à votre domicile pendant 7 jours inclus à partir de la date du dernier contact avec le cas positif soit jusqu'au / /** inclus

-doit **pendant toute la période d'isolement:**

- **porter un masque chirurgical** dès qu'il est en contact avec d'autres personnes
- **respecter les gestes barrière et la distanciation physique**
- **réaliser une auto-surveillance de la température et de l'apparition d'éventuels symptômes et faire un test de dépistage dès que possible si des symptômes apparaissent**

- doit réaliser **un deuxième test de dépistage antigénique ou PCR** (en laboratoire) à **J7 à compter de la date du dernier contact avec le cas positif soit le / /**.

Si ce 2<sup>ème</sup> test est toujours négatif votre enfant pourra reprendre sa scolarité.

- Si ce 2<sup>ème</sup> test est positif** :
- vous préviendrez l'établissement scolaire
  - isolez votre enfant et ainsi que tous les membres de votre foyer en attendant le SMS de la plateforme COVID79 de la CPAM

**Si vous devez garder votre enfant de moins de 16 ans, vous devez le déclarer sur [declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr)**

**En fonction de votre statut, le site vous indiquera les démarches à suivre**

Si vous avez des questions et notamment des questions administratives (arrêt de travail, ...) Vous pouvez trouver des informations plus générales sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que sur le site de la CPAM <https://www.ameli.fr> ou de la MSA

**Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous contacter**

Signature Chef D'Etablissement

